



Collaboration à la frontière

DOMODOSSOLA (IT). Les douaniers italiens et suisses ont mené hier une opération conjointe dans la petite ville transalpine. Ils ont utilisé ensemble le scanner à conteneurs et poids lourds qui appartiennent à l'Administration fédérale des douanes. L'appareil était engagé pour la première fois pour des contrôles sur sol étranger. A Domodossola, le terminal Domo 2 est considéré comme une gare suisse et représente l'entrée dans le pays pour les trains et les camions.

Un chien renifleur de drogue était aussi de la partie. KEYSTONE

Pollution pire qu'annoncé?

Les Médecins en faveur de l'environnement ont effectué des analyses de matériaux excavés près de Viège (VS). Ils dénoncent une contamination au mercure allant jusqu'à 3500 milligrammes par kilo de terre. Le chiffre de 1500 milligrammes, avancé en avril par le Canton, est la valeur moyenne de dix analyses, et non pas la concentration maximale retrouvée, expliquent les autorités.

20 secondes

Un bureau à la gare

GENÈVE. Un Businesspoint et un Lounge CFF sont désormais disponibles à la gare Cornavin. Ces endroits, qui s'adressent à une clientèle d'affaires et aux voyageurs de première classe, ont été inaugurés hier.

Aux élus de trancher

BERNE. Le Parlement devra se pencher sur l'initiative des défenseurs des consommateurs «En faveur du service public». Le Conseil fédéral a recommandé hier de rejeter ce texte sans contre-projet.

Arrangement trouvé

ONNENS (VD). Un plan social a été trouvé pour la quarantaine d'employés de DHL Logistics licenciés pour le 30 septembre. Il garantit notamment des mesures de soutien pour la recherche d'un nouvel emploi.

«Est-ce que c'est ma faute si je suis tombé malade?»

VAUD. Un chauffeur de bus qui a la sclérose en plaques doit payer 150 fr. au Service des autos. A Genève ou Fribourg, il n'aurait pas reçu de facture.

Une nouvelle ombre s'est ajoutée à la grisaille du quotidien de Jérôme. Depuis deux semaines, cet ex-employé des Transports publics de la région morgienne ne décolère pas. A l'origine de son courroux, un petit bulletin rose du Service vaudois des automobiles: le chauffeur de bus a jusqu'au 31 mai pour s'acquitter d'un montant de 150 fr. Jérôme ne s'est pourtant illustré ni par un excès de vitesse ni par une ivresse au volant. Le retrait de

son permis de conduire n'est lié qu'à des raisons médicales.

Fin 2013, la vie du trentenaire prend une tournure dramatique. A force de sentir des fourmis dans ses jambes, il va voir un neurologue. Ce qui devait être un contrôle de routine se transforme en bombe: il a la sclérose en plaques, une maladie dégénérative. Les Transports publics de la région morgienne saisissent aussitôt l'autorité compétente pour un retrait du «bleu». Comment justifier alors une telle facture? «Est-ce que c'est ma faute si je suis malade?» s'indigne le conducteur, domicilié à Chavannes-près-Renens.

Luc Mouron, du Service vaudois des automobiles et

de la navigation (SAN), refuse de s'appesantir sur les faits, invoquant la protection des données. «Nous lançons une procédure quand le conducteur inapte ne renonce pas de lui-même à son droit de conduire, explique-t-il toutefois. Dans un tel cas, nous

percevons un émolumen.» Jérôme, lui, n'en démod pas. «Quand je téléphonais au SAN pour savoir si tout était en ordre, on me demandait de ne pas m'inquiéter. C'est malhonnête de vouloir me faire payer maintenant.»

-ABDOU LAYE PENDA NDIAYE

Pratiques cantonales très disparates

Quand il s'agit d'argent à encaisser lors des retraits de permis pour raisons médicales, les cantons ne parlent pas du tout le même langage. «Si une procédure est lancée, le conducteur devra payer 200 fr.», explique Philippe Burri, boss du Service des autos de Neuchâtel. Soit un émolumen supérieur à celui

de Vaud. En revanche, à Genève et à Fribourg, la magnanimité est de rigueur dans les mesures préventives ou de pure sécurité sans lien direct avec la circulation routière. «En cas d'inaptitude pour raison médicale, il n'est pas perçu d'émoluments», ont résumé deux responsables cantonaux.



Joyau cédé pour un prix record

GENÈVE. Un diamant jaune exceptionnel de 100,09 carats, appelé «Graff Vivid Yellow», a été vendu mardi aux enchères à Genève pour 14,5 millions de francs, commission comprise. Un montant record pour un joyau de cette couleur. La pierre est considérée comme l'un des plus gros diamants jaunes au monde. Sa couleur est dite «jaune jonquille».

Inquiétudes dans les écuries

BERNE. Une ouverture totale du marché du lait entre la Suisse et l'Union européenne serait avantageuse pour l'économie helvétique. Le Conseil fédéral est arrivé hier à cette conclusion dans un rapport présentant, à la demande du Parlement, les pour et les contre d'une libéralisation. Le prix du lait pourrait reculer de 16 ct. sans perte pour les paysans,



moyennant des compensations financières. Le projet, encore théorique, rassemble contre lui la quasi-intégralité du secteur agroalimentaire, producteurs en tête. C'est l'arrêt de mort pour de nombreuses exploitations, s'inquiète le conseiller national Jacques Bourgeois (PLR/FR), directeur de l'Union suisse des paysans. -ATS

La vente du diamant jaune était organisée par Sotheby's. -AFP